



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 26 FEVRIER 2016
20 H 00

PROCES VERBAL

Le vendredi 26 février 2016 à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 février 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjointes,
M. Gérard DURAND, Conseiller Délégué,
Mme Fabienne HALET, M. Jean-Michel MAZURE, M. Gwenaël GRANDAIS.

Absents excusés : Mme Isabelle CHATAIGNIER, Conseillère déléguée, Mme Sylvie BODIN, Mme Sylvie VEILLARD, M. Franck ORRIÈRE, Mlle Stéphanie BOUTROS, M. Arnaud COLAS.

Pouvoirs : Mme Sylvie VEILLARD pour Mme Marie GUÉGUIN, Mme Sylvie BODIN pour Mme Patricia TEMPLON.

□□□□□

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, peut délibérer.

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Marie GUÉGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

□□□□□

QUESTION N° 1 – FINANCES

1-1 ZAC de Ribert – Acquisition du terrain des Consorts RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les démarches entreprises pour faire aboutir le projet de la ZAC de Ribert et, en particulier, les négociations menées avec les Consorts RECEVEUR en vue d'acquérir la parcelle de terre cadastrée section ZP n°45, d'une superficie de 18 540 m², située dans le périmètre de la ZAC.

Dans un courrier en date du 6 juillet 2015, leur notaire, Maître Karine COUDRAIS-PATROM, nous informe que, suite à notre dernière proposition, ceux-ci ont donné leur accord sous certaines conditions,

pour céder cette parcelle, y compris la partie boisée, au profit de la commune moyennant le prix de 65 000 euros net vendeur.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès des Consorts RECEVEUR la parcelle cadastrée section ZP n°45 d'une superficie totale de 18 540 m² pour un montant total de 65 000 euros net vendeur ;
- de verser une indemnité pour compenser la valeur des arbres présents sur la parcelle d'un montant de 1 408,01 euros, correspondant à l'estimation réalisée par les établissements POTEL de Balazé (délibération du 2 octobre 2015) ;
- de régler les éventuelles conséquences administratives pour l'exploitant et de lui verser les indemnités d'éviction et d'arrière-fumure, conformément au barème du protocole départemental applicable en 2016 ;
- de prendre en charge la totalité des frais liés à cette acquisition ;
- de nommer l'étude de Maître Karine COUDRAIS-PATROM, notaire à vitré, pour réaliser l'ensemble des démarches de cession et rédiger l'acte de vente au profit de la commune ;
- et autorise le maire, ou l'adjointe à l'Urbanisme, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

1-2 Création du budget annexe « Les Hameaux du Courtil »

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les opérations de zones d'habitat actuellement conduites par la commune dans le cadre de son développement.

Il propose de créer un budget annexe pour le projet de lotissement « Les Hameaux du Courtil » afin de programmer dans les meilleurs délais l'achat des terrains avec les 2 propriétaires concernés et programmer les travaux de viabilité.

Après délibération, le conseil municipal autorise :

- La création d'un budget annexe lotissement « Les Hameaux du Courtil » et décide d'inscrire au budget :

En Dépenses :	500 000€
Achat de terrain	103 000€
Etudes d'urbanisme	20 000€
Frais de notaire et géomètre	6 000€
Indemnité d'éviction	6 000€
Frais financiers	23 000€
Travaux divers	5 000€
Travaux de viabilité	337 000€

En Recettes :	500 000€
Emprunt Banque Postale	500 000€

- Le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1-3 Présentation des devis de bornage de terrains « Les Hameaux du Courtil »

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la création du lotissement « Les Hameaux du Courtil », l'acquisition d'une partie de parcelles appartenant à des propriétaires privés nécessite la réalisation de travaux de bornage.

Il présente deux devis réalisés par le Cabinet Arnaud LEGENDRE concernant d'une part, la division de la propriété de M. et Mme Louis DINÉ et d'autre part, la division de la propriété de M. de LA MARQUE, pour un montant respectivement de 1 466,25 euros et de 910 euros H.T.

Après délibération, le conseil municipal accepte les termes des deux devis proposés par le Cabinet Arnaud LEGENDRE pour un montant total de 2 376,25 euros H.T. et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1-4 Option TVA pour le lotissement « Les Hameaux du Courtil »

Dans le cadre de la création du budget annexe « Les Hameaux du Courtil », le conseil municipal décide d'assujettir ce lotissement au régime de la TVA et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

1-5 Subvention 2016 attribuée à l'A.L.S.H. Montreuil-Landavran

Le maire, suite à la réunion avec les responsables de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement de Montreuil-Landavran, propose de verser un montant de 4 000 euros en acompte sur le prévisionnel de la subvention qui sera attribuée.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de procéder au versement immédiat de 4 000 euros à l'association familiale CSF Montreuil-Landavran dans l'attente du vote du budget primitif.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.